

Décision

Générale

colonial

Décision n° 78/SPCG portant nomination de M. Ali Mohamed Hassan en qualité d'Akel des bédoïtamela Hayis 2

n° 78/SPCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
18 octobre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Ali Mohamed Hassan est nommé Akel des Betoïtaméla Hayis 2 en remplacement de son père Mohamed Hassan, décédé.

Art. 2

M. Ali Mohamed Hassan percevra une indemnité mensuelle de dix mille huit cent treize francs (10.813 francs).

Art. 3

— La présente décision qui aura effet pour. compter du 1er août 1967 sera publiée, enregistrée et exécutée partout où besoin sera.

Le Ministre des Affaires intérieures,Président par intérim,AHMED DINI AHMED.